



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers principaux d'éducation

Question écrite n° 26331

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation grave que connaît le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE). Ce corps comprend 12 000 fonctionnaires titulaires. Dans le cadre de la loi organique appliquée aux lois de finances, ils sont rémunérés par le programme vie de l'élève du ministère de l'éducation nationale. 500 sorties du corps des CPE se font chaque année ; départs vers d'autres fonctions, retraites, démissions. Le budget prévoyait en 2007 et en 2008, 411 recrutements annuels de conseillers d'éducation stagiaires. Les arrêtés ministériels n'ont ouvert que 200 possibilités de recrutement, uniquement par concours externe. Le décalage existe donc entre la volonté du législateur pour au moins maintenir un nombre de CPE identique et la réalisation par le ministère de l'éducation nationale qui contourne cette volonté en diminuant le nombre de postes mis au concours. Les chiffres dudit ministère établissant un solde négatif de 300 emplois de CPE entre les sorties du corps et les entrées. Dans le même temps, le nombre de candidats présents aux deux épreuves du concours fait apparaître un taux de réussite de 1 pour 31 en 2007 et 1 pour 25 en 2008, les candidats potentiels se décourageant. Ce concours reste un des plus sélectifs du second degré. Les besoins existent cependant et sont immenses : paupérisation des familles, accroissement de la violence en milieu scolaire, mal être des adolescents, relations avec les familles. La défenseure des enfants, Dominique Versini, a reconnu dans son dernier rapport que le CPE était un interlocuteur déterminant pour la prise en charge des élèves. Les rapports avec les familles revêtent de plus en plus un aspect essentiel à la fois pour l'institution, les élèves et les personnels. Le CPE en contact quotidien avec ces familles en est souvent le premier interlocuteur. Pour toutes ces raisons et pour l'avenir du service public d'éducation et des élèves qui lui sont confiés, elle lui demande s'il envisage de mettre en place un recrutement à la hauteur des besoins.

Texte de la réponse

Le niveau de recrutement par concours des conseillers principaux d'éducation vise à satisfaire les besoins des établissements scolaires dans la limite budgétaire fixée par la loi de finances. Durant plusieurs années, le recrutement en CPE a été fixé à un niveau très supérieur à celui des départs en retraite. Ce sont en effet 2 320 postes qui ont été ouverts aux concours entre 2003 et 2007, pour 903 départs. De ce fait, des surnombres budgétaires sont apparus sur le programme Vie de l'élève, le mettant en déficit, en particulier pour la catégorie d'emplois sur laquelle sont rémunérés ces personnels. Dans un souci de bonne gestion, le nombre de postes aux concours a été ajusté à partir de la session 2006 (sessions 2006 et 2007 : 200 postes). Pour la session 2008, le volume du concours externe des conseillers principaux d'éducation a été maintenu à 200 postes. Il faut noter que le maintien des recrutements en 2008 par rapport à 2007 dans un contexte de resserrement du nombre global des recrutements témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour ces personnels. Il reconnaît par ce biais l'utilité et le rôle déterminant tenu par ces personnels dans l'accompagnement des élèves au sein des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26331

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5558

Réponse publiée le : 30 septembre 2008, page 8395